

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2019

---

**TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 569

présenté par

Mme Karamanli, M. Vallaud, Mme Untermaier, Mme Pau-Langevin, M. Saulignac, Mme Pires  
Beaune, Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret,  
M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont,  
M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy,  
Mme Manin, M. Potier, M. Pueyo, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe et Mme Victory

-----

**ARTICLE 14**

Supprimer l'alinéa 41.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de repli du groupe Socialistes et apparentés vise à rétablir la consultation des commissions administratives paritaires (CAP) au sein de la fonction publique hospitalière en matière d'avancement de grade.

Cette consultation permet de renforcer l'acceptabilité des décisions prises en la matière par l'administration auprès des agents, notamment parce qu'elle est source de transparence.